

16-LA MADRAGUE ET LA PRUD'HOMIE DE PÊCHE :

---- D'après plusieurs sources (dont « Evocation du Vieux Marseille, d'André Bouyala d'Arnaud) :

La madrague est une pêcherie. Elle est constituée de filets posés dans la mer et répartis en grande chambre, petite chambre et fosse. Un filet appelé « queue », relié à la côte, arrête les poissons (généralement des thons) et les fait entrer dans la grande chambre.

Ces madragues, qui jouissaient de droits de protection bien établis, étaient généralement redoutées des capitaines marins et des pêcheurs de la côte qui ne pouvaient pêcher près d'elles.

Les madragues ont été introduites en Provence au début du 17^{ème} siècle et à Marseille en 1603 par le viguier Antoine de Boyer, gouverneur du fort de Notre-Dame de la Garde, qui avait découvert ce procédé en Espagne.

Elles amélioraient les conditions de vie des pêcheurs. Obtenir une madrague était un privilège et Boyer fut le premier à en obtenir une d'Henri IV pour lui et ses héritiers, à perpétuité, ce qui lui permettait de pêcher le thon de La Ciotat à Antibes ! Ce privilège, rare et lucratif, était difficilement concédé.

Le nom de madrague a été donné à un bassin et à un quartier de Marseille (Madrague de la Ville). La bastide du chevalier Roze s'y trouvait en 1720. Elle appartient plus tard au général Jacob, ancien de la campagne d'Egypte, d'où son nom de Madrague des mamelouks.

La Madrague de Montredon était une autre grande pêcherie de Marseille.

Selon certaines sources (dont le Larousse), le nom de madrague est issu de l'arabe *madraba* (battre, l'endroit où on frappe). Selon une autre (Jean Pruvost, in « La story de la langue française », chez Tallandier) madrague vient de l'arabe *mazrabah* (enceinte). Wikipedia indique que madrague vient du mot arabe (algérien) *tdarrague* (se cacher). On a donc le choix !

Sur la carte de Cassini (18^{ème} siècle) on peut observer que la Côte Bleue possédait six madragues : Sainte-Croix, Sausset, Carry, Ginast (Gignac), Niolon et l'Estaque. Le droit d'exploiter une madrague était réservé à la noblesse avec l'accord du roi, qui prenait sa part (c'était un placement financier très rentable). Les madragues furent privatisées après la révolution de 1789.

La madrague de Niolon, la dernière de France, a été exploitée jusqu'en 1913 (celle de Gignac s'était arrêtée en 1903). C'était une madrague de retour, d'est en ouest (de l'Estaque vers Méjean). En 1701, Louis XIV avait accordé au comte du Luc, Charles de Vintimille, la pose des madragues de Montredon, Carry et Niolon. Le dernier propriétaire de la madrague de Niolon était W. Firmin du Sartel.

---- Extrait du livre « De l'Estaque à Pounent » de Gérard Chevé, 2003 (pages 131-132) :

« La seule véritable ressource économique de cette calanque (Niolon) fut pendant longtemps la madrague. En 1701 le fermage de cette madrague fut concédé à M. de Vintimille, comte du Luc, dont la famille l'a exploitée jusqu'en 1860 pour la vendre ensuite à M. Martin.

Dans un courrier daté de 1905, M. Frémin du Sartel, dernier propriétaire de la madrague, demande réparation au préfet des Bouches-du-Rhône pour les préjudices subis par sa pêcherie du fait de la construction de la grande jetée du port de la Lave qui dévie la migration des thons vers le large et entraîne ainsi une diminution considérable des revenus de sa pêcherie. Il craint également que le projet de création d'un tunnel maritime (tunnel du Rove) reliant Marseille à l'étang de Berre, aggrave encore ses problèmes et entraîne la disparition de la madrague. Malheureusement ces faits lui ont donné raison.

La madrague de Niolon a été la dernière exploitée sur les côtes françaises. Elle s'est arrêtée en 1913.

Sur la « Nouvelle carte du golfe de Marseille de 1736 », Jacques Ayrouard nomme la pointe fermant la calanque de Niolon (Nioulon) le Para. Cette dénomination pourrait correspondre à une protection de la batterie située au-dessus. Pour les pêcheurs de l'Estaque, cette pointe s'appelle le Planas, par assimilation probable avec la petite surface plane, construite en maçonnerie sur le bord des rochers. »

---- Extrait du livre « De l'Estaque à Pounent » de Gérard Chevé, 2003 (pages 168-170) :

« Monsieur de Lacepède attribue comme origine du mot « mandrague » : le mot grec mandra (parc ou bergerie) et le latin aqua (eau). (Cf Histoire naturelle, 1818)

En réalité madrague est empruntée au provençal madraga, lui-même repris de l'espagnol almadraba (lieu où l'on pêche des thons) provenant de l'arabe madraba (endroit où l'on frappe).

Les madragues ont une importance économique et humaine considérable pour les populations littorales, pourtant elles n'ont laissé pour la postérité qu'un nom sans signification autre qu'un agréable lieu de vacances à la mer. Les habitants ont totalement oublié ce que pouvait être une madrague.

On a donné ce nom de madrague à un vaste enclos de filets qui reste établi plusieurs mois dans la mer au lieu d'être calé et tiré chaque jour comme les autres moyens de pêche. Le procédé s'est développé sur les côtes méditerranéennes à partir du début du 15^{ème} siècle.

Cette énorme pêcherie était une véritable richesse pour la population. Au début du 19^{ème} siècle sa manœuvre exigeait la présence d'une cinquantaine d'hommes, et autant à terre pour le traitement du poisson et transport. A l'approche de sa disparition, à la fin du 19^{ème} siècle, une quinzaine d'hommes était suffisante pour son exploitation.

Les madragues et leurs emplacements ont été souvent contestés pour les conséquences sur les autres moyens de pêche ainsi que pour les risques qu'elles représentaient pour la navigation. Les premiers navires à vapeur qui, contrairement aux voiliers, pouvaient longer la côte de près, causèrent de fréquents dégâts aux madragues dont la rentabilité était déjà réduite par la diminution progressive du passage des thons en migration.

Sujet de contestation supplémentaire : au sens des lois de Colbert, les gens qui travaillaient à la madrague n'étaient pas des inscrits maritimes au même titre que les pêcheurs. Le propriétaire était un fermier et les gens qui y travaillaient étaient des ouvriers. La cohabitation avec les marins pêcheurs était bien souvent difficile.

La madrague était composée d'une muraille de filets de 400 mètres de long perpendiculaire à la côte allant de la surface au fond de l'eau. Relié à la côte cet obstacle déviait la migration des poissons vers un ensemble de chambres situées au large. C'était ces chambres en filets tendus et fixés sur le fond qui constituaient le véritable piège. Pour la madrague de Gignac les dimensions de ces chambres étaient de 132 mètres de long sur 50 de large.

La muraille ou queue de la madrague était un filet en coco (fibres végétales résistant bien à l'immersion en eau salée). Les mailles de cette muraille étaient calculées de dimensions, trop grandes pour emmailler le poisson, mais suffisantes pour l'effrayer et le diriger vers les chambres.

Le poisson était capturé dans la première chambre (lou grandou). Les pêcheurs le faisaient ensuite passer dans la seconde chambre (lou gardi) qui permettait de conserver les thons en vie afin de laisser le temps d'organiser la vente au meilleur prix.

La dernière chambre (lou corpou) était faite de filets en chanvre extrêmement solide à mailles serrées car cette chambre devait résister à la dernière lutte des thons à l'agonie.

Les filets des chambres étaient maintenus en surface par des flotteurs en liège et positionnés sur les fonds par des ancrs, la hauteur du filet correspondant à la profondeur, soit environ 50 mètres pour la madrague de Gignac. La muraille (la queue) était maintenue par des sacs de sable. Les pierres, trop agressives pour le filet, étaient interdites.

La migration des thons va d'est en ouest, la côte étant toujours située à leur droite.

Ils étaient arrêtés par la queue et déviés ainsi vers le large pour arriver, en passant de chambre en chambre, dans la zone finale de la madrague. Ils parcouraient ainsi une distance pouvant atteindre 300 brasses (une brasse = 1,60m environ, donc près de 480 mètres).

Les poissons parvenaient enfin dans la dernière chambre nommée le corpou ou chambre de la mort (corpus en latin au sens philosophique). Le corpou comportait un filet de fond afin de pouvoir faire remonter les thons en surface.

On forçait les poissons à se rassembler dans cette chambre, en les poussant avec un filet de 12 brasses de haut (giron ou ingajaro) que l'on remorque derrière deux bateaux.

Lorsque les thons sont parvenus dans la chambre de la mort, on soulevait les filets, afin de les faire remonter. Un corps à corps s'engageait dans un bouillonnement rouge sang. Les petits thons étaient saisis à la main et les gros assommés et remontés avec un croc d'acier (le ganchou). Certains de ces poissons peuvent atteindre et dépasser 400 kg.

La beauté du spectacle, la curiosité, et peut-être l'intérêt morbide, attiraient sur ces lieux un grand nombre de spectateurs. C'était souvent l'occasion d'une fête avec musiciens et belles gens.

Les gravures de cette époque représentent souvent, à côté de la madrague, une gracieuse embarcation avec à bord de jolies dames avec ombrelles et de beaux messieurs avec cravate et chapeau. Ces tenues élégantes contrastent avec la violence de la scène qui se déroule autour sur le carpou.

Tout le monde pouvait admirer l'adresse des pêcheurs, le ballet des embarcations, l'agilité et la force des hommes, qui sautaient de bateau en bateau. La clameur des équipages se mêlant au bruit de la mer et du vent. Toutes ces manœuvres étaient dirigées de main de maître par celui que l'on appelait Lou Raïs ou Lou Rey, le roi.

La madrague permettait la capture de nombreuses espèces de poissons autres que les thons : bonites, pélamides, maquereaux, bogues, sardines... Cette pêche complémentaire était partagée, en partie, entre les ouvriers et le fermier de la madrague.

Sous l'ancien régime le droit de madrague était un privilège nobiliaire. L'Ordonnance Royale de la Marine de 1681 étendait ce privilège à 2 milles marins du côté d'abord des thons, c'est-à-dire du côté où ils arrivaient.

Puis, pendant la révolution, ce droit a été vendu avec les biens nationaux. Le règlement du 17 Ventôse an X (1802) réduisit le périmètre des eaux réservés à la madrague à un mille nautique afin de permettre aux pêcheurs, véritables gens de mer, de caler leurs filets.

Les voiliers ne s'approchaient pas de la côte, trop dangereuse pour eux, mais, quand apparut la propulsion à vapeur, les navires ne respectèrent plus les madragues. Ils causèrent des dégâts importants dans le fragile matériel de ces pêcheries.

Excepté celle de l'Estaque, cinq madragues ont été exploitées sur la Côte Bleue proprement dite : Niolon, Gignac, Carry, Sausset, Sainte-Croix. La madrague de Gignac s'arrêta en 1903 et celle de Niolon, dernière madrague à être exploitée sur les côtes de France, en 1913.

Une plainte a été adressée en 1905 par M. Frémin du Sartel, dernier fermier de la madrague de Niolon, au préfet des Bouches-du-Rhône pour obtenir réparation des préjudices subis par sa pêcherie du fait de la construction de la jetée du port de la Lave qui, déviant la migration des thons, renvoyait ceux-ci plus au large, en dehors de sa madrague. .../...

Depuis l'Antiquité, le thon a été recherché par les Méditerranéens pour sa saveur, et surtout pour son abondance et sa valeur nutritive. Cependant, je doute que les recettes de l'époque romaine, à base de miel et autres condiments, soient appréciées de nos jours.

---- Autre article (dont je n'ai plus la source) :

La madrague est un gigantesque ensemble de filets destinés essentiellement à la capture des thons lors de leur migration. Il fallait une zone suffisamment profonde, un fond sableux et plat totalement dépourvu de roches.

La madrague était composée d'une muraille de filet de 400 m de long perpendiculaire à la côte et allant de la surface (soutenu par des morceaux de liège) jusqu'au fond de l'eau. Cet obstacle déviait la migration des poissons vers un ensemble de chambres situées au large, la queue. C'étaient ces chambres en filets tendus et fixés sur le fond qui constituaient le véritable piège. Le poisson était capturé dans la première chambre, puis les pêcheurs le faisaient passer dans la seconde chambre qui permettait de garder les thons en vie afin de laisser le temps d'organiser la vente au meilleur prix. La dernière chambre était la plus solide, devant résister à la lutte des thons à l'agonie, certains thons pouvant peser plus de 400 kg. Jusqu'à 800 thons pouvaient être capturés à chaque passage entre avril et octobre ! Le reste de l'année, on utilisait es madragues pour capturer d'autres poissons, notamment des maquereaux et des bonites.

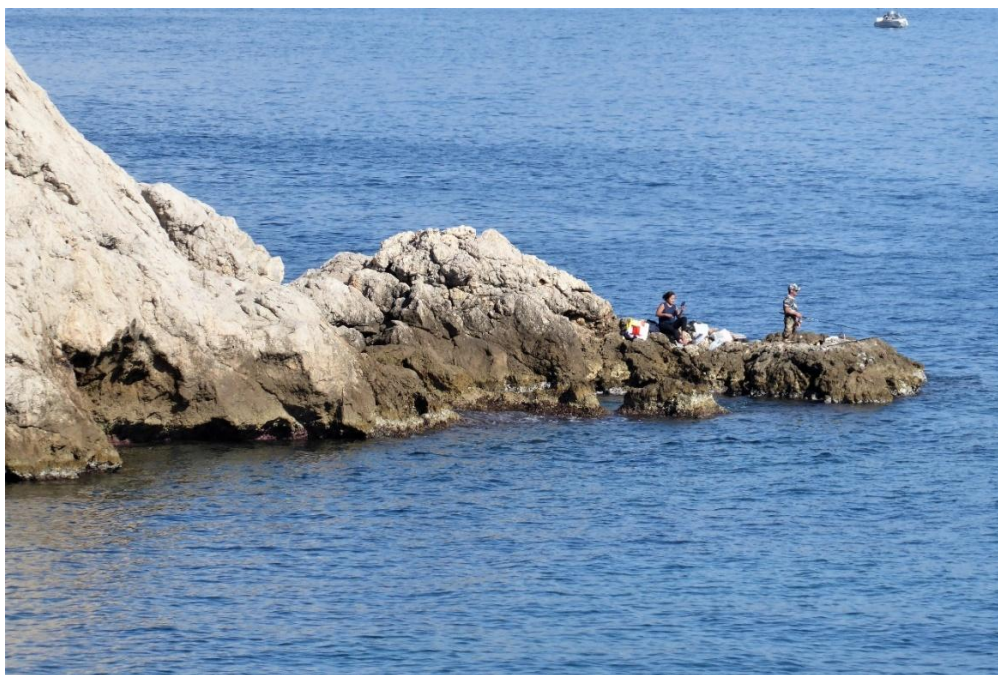
Une madrague employait une quinzaine de madragueurs ayant un salaire fixe complété par des thons.

---- Extrait du livre « De l'Estaque à Pounent » de Gérard Chevé, 2003 (page 133) :

Dans la madrague, la queue correspondait au début de la grande muraille de filet, servant à dévier la migration des thons vers les chambres situées au large. Tout comme pour la pierre de Jacques, c'était à cet endroit précis que commençait l'énorme piège. A la disparition de la madrague, les pêcheurs ont continué à travailler sur ce lieu dont ils ont conservé le nom, avec un filet à thons appelé thonaille ou thonniere.

Ce filet, à grosses mailles très solides, était calé par les pêcheurs en forme d'escargot. A la différence de la madrague, la thonaille emmaillait (retenait le poisson par la maille) directement les thons. Le pêcheur devait passer tous les jours visiter son filet, qu'il soulageait (relevait) pour récupérer les thons et autres poissons capturés. En 1956 il a été pêché à cet endroit un requin blanc de 5 m.

A noter que la pointe rocheuse qui s'avance dans la mer sous la douane, que nous appelons la pointe Jonson, s'appelle en réalité la Queue.



La Queue (photo DF)

On appelait aussi madrague l'endroit où les pêcheurs laissaient leur matériel, voire se rassemblaient. C'était une bâtisse importante dans un port.

A Niolon, la madrague était face au port, un peu en hauteur. C'est aujourd'hui la maison de Béatrice Cibella, en face du restaurant La Pergola, où habite aujourd'hui son fils Etienne Guerra, grand navigateur entre tous. Cette maison porte toujours le nom de « La Madrague » et abrite plusieurs appartements.



La Madrague (Photo Ghislaine Bourrelly, 31/05/2025)

Autres notes :

- Dans les années 1940, on pêchait entre autres des mérous, des dentis, des sars, des corbés. A la fin des années 1960 il n'y avait plus ni mérous ni dentis. (Gérard Chevé)
- Le chalutage intensif a totalement ravagé les fonds
- La pêche à la palangre se fait avec une ligne pourvue de nombreux hameçons espacés de quelques mètres.

La Prud'homie de pêche :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Prud%27homies_de_p%C3%A0cheurs

Supprimée officiellement en 1789, elle est rétablie très vite, dès 1790, grâce à la mobilisation de patrons pêcheurs, d'abord à Marseille et Toulon, et ensuite dans tous les ports où les pêcheurs en feraient la demande. Les prud'homies reprennent au cours du 19^{ème} siècle leur place dans la gestion des pêches méditerranéennes.

Il y a aujourd'hui 33 Prud'homies de pêcheurs sur la côte méditerranéenne française.

Arrêt du 18 juillet 2022 sur les contours juridiques :

<https://consultation-juridique.fr/les-prudhomies-de-pecheurs-une-institution-juridique-unique-au-carrefour-du-droit-public-et-prive/>

Prud'homie de Marseille (d'après le bulletin L'encre de mer de 28 janvier 2015) :

- étendue géographique : de la limite de la commune de Sausset-les-Pins incluse (embouchure du Grand-Vallat dans les Bouches-du-Rhône, anse de Boumandariel) à la limite de la commune de Marseille (cap Morgiou).
- Contact : Prud'homie de Marseille – 39, rue de la Loge – 13002 MARSEILLE – Tél. 04 91 90 93 12
- Vente directe des produits de la pêche : en matinée sur le Quai des Belges, Vieux-Port de Marseille

En 2015 :

1er Prud'homme : M. Jean-Claude IZZO

2ème Prud'homme : M. Thierry GELLI

3ème Prud'homme : M. Hubert BATY

4ème Prud'homme : M. Mourad KAHOU

5ème Prud'homme : M. Félix BARRERI

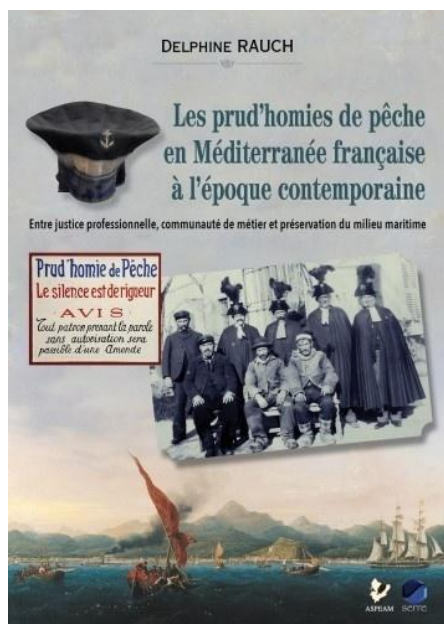
6ème Prud'homme : M. Patrick FERNANDEZ

7ème Prud'homme : Tony BLANC

Contact : Prud'homie de Marseille – 39, rue de la Loge – 13002 MARSEILLE – Tél. 04 91 90 93 12

Vente directe des produits de la pêche : en matinée sur le Quai des Belges, Vieux-Port de Marseille

→→ Non, il n'y a pas d'erreur orthographique : curieusement prud'homie a un seul m, alors que prud'homme en a deux !



Livre de Delphine Rauch



Prud'homie de pêche de l'Estaque